

Immersion de déchets en mer—Loi

Le projet de loi aurait été beaucoup plus efficace si le gouvernement en avait profité pour régler les problèmes d'immersion de déchets au Canada qui ne sont pas visés ou résolus par la convention internationale. Je pense plus particulièrement à la question soulevée par mon collègue de Prince George-Peace River (M. Oberle) au sujet du très grave problème auquel se heurtent les petites localités des côtes du Pacifique et de l'Atlantique qui ont l'habitude d'immerger leurs déchets d'une péniche et qui seront touchés par les dispositions du bill.

Nous avons reçu certaines assurances verbales que la question était à l'étude, que des entretiens avaient eu lieu entre les autorités fédérales et provinciales à ce sujet; mais il est évident que le gouvernement aurait dû prendre certaines dispositions pour aider ces localités, en vue de leur donner l'assurance qu'elles ne seront pas défavorisées par cette loi, de sorte que les gouvernements provinciaux intéressés puissent agir pour venir en aide à ces localités. C'est un premier point sur lequel le bill aurait pu être amélioré et d'autre part, on aurait dû rendre plus rigoureux les règlements concernant les navires canadiens navigant en eaux canadiennes. Ces modifications se seraient ajoutées aux dispositions qui font déjà partie de la convention internationale.

Le gouvernement aurait pu donner plus de poids au projet de loi en acceptant entre autres les modifications concernant la participation du public et le droit d'appel de celui-ci. Il n'y a pas que les pollueurs et les bureaucrates qui s'intéressent aux problèmes de l'environnement, Monsieur l'Orateur; c'est une question d'intérêt vital pour tous les Canadiens, en particulier ceux qui tiennent à conserver l'environnement du Canada et dont le nombre croît sans cesse. Cependant, le public a été littéralement écarté de ce projet de loi comme il l'a été malheureusement dans tant d'autres mesures législatives adoptées par le ministre de l'Environnement.

Comme je l'ai mentionné, le comité a apporté diverses améliorations au bill et le travail qu'il a accompli montre bien, je pense, l'efficacité des comités lorsqu'on leur donne suffisamment de temps. J'aimerais souligner en particulier l'excellent apport des députés de South-Shore, M. Crouse, d'Esquimalt-Saanich, M. Munro, de Kootenay-Ouest, M. Brisco, de Fraser-Valley-Ouest, M. Wenman, de Carleton-Charlotte, M. McCain, de Prince George-Peace-River, M. Oberle et de Saint-Jean-Ouest, M. Carter. Tous ceux d'entre nous qui ont assisté aux séances du comité admettront, je pense, que les délibérations que nous venons tout juste de terminer ont révélé l'existence de trois grands problèmes dans le régime des comités, problèmes dont je voudrais traiter brièvement.

Tout d'abord, nous avons pu voir dès le début que le gouvernement comptait recevoir du comité une approbation automatique, que l'étude du bill serait brève et n'apporterait aucun changement. Quand le comité permanent a fait rapport du bill, le secrétaire parlementaire a déclaré, comme il l'a fait auparavant, que le comité permanent s'était acquitté de sa tâche comme il le devait et qu'il avait pris le temps voulu pour améliorer le texte du bill. Je le répète, le gouvernement comptait recevoir du comité une approbation automatique, il s'attendait à un bref débat sans aucune modification; au lieu de cela, le comité s'est montré énergique, mais contre le gré du gouvernement, du moins à mon point de vue.

Le deuxième problème—et je le dis carrément car il s'applique à d'autres bills également—c'est que pendant le débat au comité on a pu décerner souvent un esprit de parti exagéré. J'avoue bien sincèrement qu'on a pu l'observer

des deux côtés. Je l'avoue, l'un des amendements que nous avons proposés n'avait pas fait l'objet d'une étude assez approfondie et il méritait sans doute d'être rejeté. Mais bien d'autres réformes ont été rejetées je pense, simplement parce qu'elles venaient de l'opposition. On ne les a pas rejetées en raison de leur teneur, mais à cause de ceux qui les présentaient. Le gouvernement n'était pas disposé à examiner une bonne suggestion, étant donné sa provenance.

M. Malone: Qu'y a-t-il de nouveau à cela?

M. Clark (Rocky Mountain): Cette façon d'agir a de graves conséquences. Mon collègue de Battle River (M. Malone) demande ce qu'il y a de nouveau à cela. Le fait est que cela se reproduit dans chaque comité. Le gouvernement rejette trop de bonnes propositions venant d'autres partis de la Chambre, tout simplement parce qu'elles viennent de ces partis. Malheureusement, les députés ministériels se soumettent trop servilement aux désirs du ministre et de ses fonctionnaires et font passer leur rôle de partisans du gouvernement avant celui de députés.

Le troisième grand problème que nous a fait découvrir notre étude du bill, c'est le manque de personnel de recherche à la disposition des comités et les problèmes qui peuvent en résulter quand les comités étudient, comme c'était notre cas, des questions complexes de droit et de pratique internationale. Les fonctionnaires du ministère ont particulièrement refusé d'aider l'opposition à préparer des amendements comme je les y avais invités. Je comprends leur refus, mais je ferais remarquer que le ministre aurait pu nous faire bénéficier de leurs services. A défaut, nous avons dû compter sur le bureau de recherche de l'opposition officielle, qui, même s'il est bien compétent, dispose d'un temps limité et s'occupait d'autres bills. Nous avons dû compter sur l'aide que nous pouvions obtenir d'avocats intéressés spécialisés dans l'environnement. C'est une lacune manifeste du système que pour l'étude des questions complexes de ce genre, l'opposition officielle et les autres critiques, y compris les simples députés ministériels, ne puissent compter sur les services d'experts qui leur permettraient d'étudier minutieusement les lois du gouvernement et de les améliorer.

Vu ces lacunes que j'ai mentionnées ainsi que d'autres que connaissent les députés et dont se sont clairement rendu compte les membres d'autres comités, j'estime que nous ne disposons pas d'un système satisfaisant aux comités. Je remarque la présence à la Chambre du président du Conseil privé (M. Sharp), qui est un de ceux qui sont chargés d'élaborer une réforme parlementaire. J'espère que c'est un aspect de notre système actuel au parlement qui sera revu dans toute étude sérieuse de réforme parlementaire.

● (1220)

[Français]

Monsieur le président, comme je l'ai mentionné, ce projet de loi est meilleur que lors de sa présentation. Toutefois, il contient plusieurs faiblesses importantes. Nous avons cherché à corriger certaines des lacunes les plus importantes en comité. Toutefois, les ministériels ont rejeté les amendements qui auraient pu protéger les intérêts du public, en même temps que donner aux personnes qui s'inquiètent des problèmes de l'environnement les mêmes droits que ce projet de loi accorde aux personnes qui causent ces problèmes.